

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE6^{ème} séance de l'année 2014

Vendredi 27 juin 2014

DÉLIBÉRATION N°2014.06.04/70

**Rapports sur le prix et la qualité
des services publics
de l'eau potable et de
l'assainissement collectif des eaux usées
Exercice 2012**

L'An Deux Mil Quatorze, le vendredi 27 juin, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville des Abymes, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 17 juin 2014.

Conformé

Présents : 32		
Président		
M. Éric	<i>JALTON</i>	
Vice-Présidents		
M. Ary	<i>CHALUS</i>	1 ^{er} Vice-Président
M. Rosan	<i>RAUZDUEL</i>	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	<i>DAUBIN</i>	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	<i>SEVILLE-LAVENETTE</i>	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	<i>GUIOUGOU-FIRPION</i>	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	<i>JABES</i>	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	<i>BREDENT</i>	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	<i>CELIGNY</i>	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	<i>EUSTACHE</i>	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	<i>LACASCADE-CLOTILDE</i>	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	<i>NABAJOTH-DELOUMEAUX</i>	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau	
Mme Marlène	<i>MELISSE- MIROITTE</i>
Mme Marie-Camile	<i>MOUNIEN</i>
Mme Lyliane	<i>PIQUION</i>
Mme Josiane	<i>GATIBELZA</i>
M. Justin	<i>DESSOUT</i>

Autres Conseillers Communautaires	
Mme Maryse	<i>ALIDOR-DAHOMAIS</i>
M. Georges	<i>BERGINA</i>
Mme Sylvie	<i>CHAMMOUGON-ANNO</i>
M. Chazy	<i>CIRANY</i>
Mme Lydia	<i>FANHAN-LAURIETTE</i>
Mme Juliana	<i>FENGAROL</i>
M. José	<i>GUIOLET</i>
Mme Solange	<i>LEBLANC</i>
M. Jocelyn	<i>LEREMON</i>
M. Maurice	<i>LORQUIN</i>
Mme Célia	<i>MIMETTE</i>
Mme Hélène	<i>MOLIA-POLIFONTE</i>
M. Alix	<i>NABAJOTH</i>
M. Jean-Charles	<i>SAGET</i>
Mme Nadiah	<i>SURVILLE-PERAFIDE</i>

<u>Excusés représentés : 4</u>
Mme Claudine <i>CHALUS</i> (12 ^{ème} Vice-Présidente) Pouvoir à M. Georges <i>DAUBIN</i>
Mme Francesca <i>FAITHFUL</i> (Conseillère Communautaire Membre du Bureau) Pouvoir à Mme Marie-Corine <i>LACASCADE-CLOTILDE</i>
M. Audry <i>CORNANO</i> (Autre Conseiller Communautaire) Pouvoir à Mme Maryse <i>ALIDOR-DAHOMAIS</i>
M. Harry <i>DURIMEL</i> (Autre Conseiller Communautaire) Pouvoir à Mme Hélène <i>MOLIA-POLIFONTE</i>

<u>Excusés non représentés : 3</u>
M. Jacques <i>BANGOU</i> (2 ^{ème} Vice-Président)
Mme Corinne <i>PETRO</i> (Conseiller Communautaire, Membre du Bureau)
M. Patrick <i>SELLIN</i> (Autre Conseiller Communautaire)

<u>Absents : 11</u>
M. Dominique <i>BIRAS</i> (11 ^{ème} Vice-Président)
M. Pierre <i>THICOT</i> (15 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :
M. Fabert <i>MICHELY</i>
M. Michel <i>RINÇON</i>
M. Dominique <i>THÉOPHILE</i>
Autres Conseillers Communautaires :
Mme Lise Claude <i>AZEDE</i>
M. Jean-Luc <i>CELIGNY</i>
Mme Annie <i>LOUIS-MARIE</i>
M. Daniel <i>MARSIN</i>
M. Olivier <i>SERVA</i>
Mme Kitty <i>WALPO</i>

COURRIER ARRIVÉ LE

17 JUIN 2014

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

ment à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur Fred EUSTACHE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2224-5 modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et D.2224-1 à D.2224-5;
- VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement notamment son article 73;
- VU le décret d'application n°95-635 du 6 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées ;
- VU Décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local et modifiant le code général des collectivités territoriales (partie Réglementaire) ;
- VU le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence du 30 décembre 2008 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DICTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis favorable émis par les Commission Eau et Assainissement de Cap Excellence réunies respectivement le 30 janvier 2014 et 14 février 2014 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 – D'approuver les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif de CAP Excellence au titre de l'année 2012, tels qu'annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application pratique de la présente délibération.

ARTICLE 3 - Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Directeur Général de la Générale des Eaux Guadeloupe ainsi qu'à Madame la Trésorière Principale d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

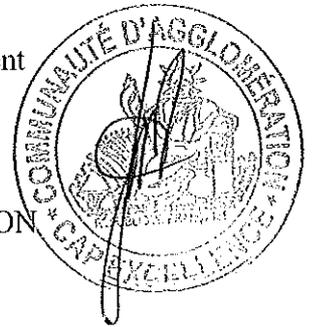
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 16 JUIL. 2014

Le Président

Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 17 JUIL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 18 JUIL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 JUIL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 18 JUIL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Directeur Général de la Générale des Eaux Guadeloupe, le 18 JUIL. 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 18 JUIL. 2014

